



COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

CONSEIL MUNICIPALCOMPTE-RENDUSEANCE DU 26/12/2016

Date de convocation : 16 décembre 2016

Date d'affichage : 19 décembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six décembre à 15h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Blot Jean-Pierre, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal		X	
BLOT Jean-Pierre	X		
BOLLÉ Patricia		X	
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe	X		
CHATELAIN Sylvain	X		
FEVRE Frédérique		X	M. BLOT
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
GUIDET Sébastien	X		
JUPIN Cédric	X		
LEFEBVRE Jean-Pierre	X		
LEFEBVRE Laëtitia		X	M. VAILANT
VAILLANT Claude	X		
VINCENT Lysiane		X	M. CHATELAIN

Secrétaire de séance : Mme BONNEFAES Martine.

Auxiliaire : Mme Coquerelle Adéline.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2016-56 Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 2 décembre 2016.

Un débat s'ouvre au sein du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal tel que présenté avec 11 voix pour et 2 voix contre (M. Châtelain avec pouvoir de Mme Vincent).

2016-57 Adoption du règlement intérieur des services périscolaires

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le règlement intérieur des services périscolaires présenté.

Un débat s'ouvre au sein du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le règlement en annexe avec 11 voix pour et 2 voix contre
(M. Châtelain avec pouvoir de Mme Vincent).

2016-58 Cession du C15

La commune est propriétaire d'un véhicule de type C15 obsolète.

Après discussion, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 2 voix contre (M. Châtelain avec pouvoir de Mme Vincent), décide :

- De mettre en place un affichage du 02/01/2017 au 16/01/2017,
- D'annoncer la mise en vente par affichage dans les panneaux municipaux et via le site internet de la commune,
- De vendre ce véhicule, en l'état, sans garantie et sans contrôle technique, au plus offrant à la fin de l'affichage et au minimum pour 100 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 16h15.

**Le Maire,
Jean-Pierre BLOT**

